

La lettre des psychologues

n° 32, octobre 2014

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseaupsycho.fr

et aussi sur facebook [psychologues CGT](https://www.facebook.com/psychologuesCGT) (à voir, la vidéo de la manif du 19 juin !)



Mobilisation des psychologues aux côtés des autres professions le 16 octobre La défense de la sécurité sociale nous concerne tous

Pourquoi défendre la Sécu ?

La Sécurité Sociale n'est pas malade de trop de dépenses, mais d'un manque de recettes dû aux exonérations de charges sociales et au chômage. Tandis que les salaires baissent, les dividendes des grandes entreprises augmentent. Le « mal travail » coûte 80 milliards € par an. La Sécurité Sociale a besoin de recettes supplémentaires qui peuvent être trouvées grâce à l'augmentation des salaires, au développement de l'emploi et en faisant contribuer les revenus financiers.

La future loi sur la santé, en cours de finalisation, prolonge et modifie la précédente et l'inacceptable loi HPST. En ce qui concerne le secteur psychiatrique, la « mutualisation des moyens » concentre des unités de soins en réduisant la présence de celles-ci sur l'ensemble du territoire. Après la diminution des lits qui se poursuit et dont l'effet délétère est l'hospitalisation de 40 % des nouveaux patients sous contrainte et l'allongement des files d'attente pour les patients, les hôpitaux sont contraints de se regrouper avec d'autres établissements, privés ou publics (un secteur psychiatrique pourra dépendre du secteur privé).

L'économie marchande du soin vise à transférer une partie de l'activité du service public de santé au secteur privé. Conséquences : des frais de santé plus chers et inaccessibles aux plus défavorisés (hormis les urgences). C'est ce que l'on constate aux U.S.A. où l'activité publique est découpée pour offrir les secteurs les plus rentables au secteur privé lucratif. En France, la transformation en « actes » de notre activité est le moyen utilisé pour atteindre cet objectif. Tout ce qui n'est pas côté en « actes rentables » n'a pas de valeur, donc éliminé. Pour exemple, en Charente Maritime, une maternité a été fermée et transformée en service de chirurgie esthétique ...

LES LUTTES, CELA PAYE

PSYCHOLOGUE HÔPITAL DE DREUX : LUTTE GAGNANTE

3 mois de mobilisation des psychologues avec la CGT (courrier à l'ARS, pétitions, grève à 100%, délégation chez le directeur, à l'ARS d'Orléans, communication presse écrite et TV)

L'ARS, vue la mobilisation massive des psychologues de Dreux, a donné injonction à la direction de l'hôpital de Dreux de tout faire pour que les actions soient mise en place fin 2014.

L'ARS a déclaré; "Nous sommes en dette avec cette profession"...

Mise en place de concours permettant à 5 psychologues d'accéder à la stagiairisation au 1^{er} janvier 2015 et 5 autres au 1^{er} janvier 2016, ce qui était refusé par la direction, pour des raisons financières.

Le 23 juin 2014, la CGT, les psychologues et la direction ont signé un protocole d'accord actant la mise en place d'un concours en fin d'années 2014 et 2015.

Ces stagiairisations après concours se feront en dehors des 20 stagiairisations prévues cette année. **Décisions actées par les parties en présence.**



Comités de suivi DGOS : le bilan

- **structuration expérimentale** : les psychologues veulent une structuration collégiale et démocratique. La DGOS voudrait une organisation hiérarchique avec un n+1 nommé par la direction, voire sous direction médicale.
- **ANT** : seuls 5 % des ayant droit sont en voie de titularisation à ce jour. Un scandale !
- **Évaluation annuelle** : nous voulons être évalués par la direction. La DGOS veut que les médecins nous évaluent. Nous refusons !
- **Dimension psychologique** : contrairement aux promesses, la DGOS ne soutient plus la réinscription de la prise en compte de la dimension psychologique dans la future loi sur la santé.
- **fiche métier** : ne figure toujours pas sur le site officiel avec le classement dans la famille social, éducatif et psychologie.



INTERSYNDICALE : Plateforme revendicative

La CGT a lancé depuis Janvier 2011 une forte mobilisation à laquelle la plupart des organisations syndicales se sont progressivement ralliées.

Nous avons obtenu entre autre le statut de psychothérapeute et la fonction FIR pour les contractuels de la FPH.

L'intersyndicale s'est réunie le 29 août et le 1^{er} octobre, nous complétons la rédaction de la plateforme revendicative dont les points forts sont la revalorisation des salaires, la réduction de la précarité, ainsi que la place et le rôle de la psychologie dans le service public

Etudiants stagiaires ? Quelle gratification ?

En juillet 2013, l'obligation de gratifier les stages de plus de 2 mois était étendue à la fonction publique.

En septembre 2013, la secrétaire d'état à l'enseignement supérieur et à la recherche décréait un moratoire d'un an.

A la rentrée 2014, toujours pas de budget officiel pour les stagiaires-

Nous demandons le déblocage des financements pour la **gratification des stagiaires**, prévue par les lois du 22/07/2013 et du 10/07/2014 dans les établissements publics.



Le 4 décembre, votez CGT lors des élections professionnelles, c'est se donner les moyens de poursuivre la lutte pour la défense d'un service public de soin de qualité et la défense de notre profession.

Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département. *Si vous la recevez par un intermédiaire,*

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts